

REPUBLIQUE FRANCAISE
**DEPARTEMENT
DU JURA**

Le Président certifie que la
convocation a été affichée le :

30 janvier 2026

et qu'elle a été faite le

30 janvier 2026

Que le nombre des membres en
exercice est de : 48

Présents : 36

Absents suppléés : 0

Absents excusés : 12

Exécution des articles L.5212-1 à
L.5212-34 du Code Général des
Collectivités Territoriales

Délibération n°

DCC2026_02_002

Objet :

Décisions prises par le Président
dans le cadre de sa délégation

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE
EXTRAIT
Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire
Séance du Jeudi 5 février 2026

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt-six, le 05 février

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle
des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence
de Monsieur le Président, Gérome FASSETNET.

Présents : Brans : M. Michael PERES **Dammartin Marpain** : M.
Antony BOURCET **Dampierre** : Mme Laure VALENTIN, M. Alain
GOUNAND, Mme Nathalie HONORIO, M. Anthony FALCONNET
Evans : M. François GRESET **Fraisans** : M. Hubert BACOT M.
Sébastien HENGY, Mme Marie-Anne LONGY, M. Dominique
JOLY, Mme Sophie NIALON **Gendrey** : M. Gilbert TSCHAIINE **La**
Barre : M. Philippe GIMBERT **Louvatange** : M. Gérome
FASSETNET **Montmirey-la-Ville** : M. Eric PERTUS **Montmirey-**
le-Château : M. Martin DAUNE **Offlanges** : M. Jean-Claude
THABARD **Orchamps** : M. Régis CHOPIN, M. Nicolas JOLY, M.
Olivier DEMANDRE, Mme Michèle BOUCARD **Our** : M. Segundo
ALFONSO **Pagney** : M. Michel GANET **Plumont** : M. Christophe
PERRET **Ranchot** : M. Gérard ROBERT **Rans** : M. Raphaël
TEMPESTA **Romain** : Mme Aurélie CHANCENOTTE **Rouffange** :
Mme Marie-Hélène VACHET **Salans** : M. Philippe SMAGGHE, M.
Yves COINCENOT **Saligney** : M. Gilbert LAVRY **Sermange** : M.
Michel BENESSIANO **Serre les Moulières** : M. Claude TERON
Thervay : M. Stéphane ECARNOT **Vitreux** : M. Alain GOMOT

Suppléés :

Absents excusés : **Courtefontaine** : M. Jean-Noël ARNOULD
Dampierre : Mme Valérie BENDERITTER **Etrepigny** : M.
Laurent CHENU **Evans** : M. Emmanuel BARBERET **La**
Bretenière : Mme Isabelle GUILLOT **Monteplain** : M. Luc
BEJEAN **Mutigney** : M. Eric DRUOT **Orchamps** : Mme Lucette
NAEGELLEN **Ougney** : M. Cédric IVANES **Ranchot** : Mme
Séverine MARANO **Rans** : M. Jean-Louis MORLIER **Taxenne** : M.
Ludovic DUVERNOIS

Secrétaire de séance : Monsieur Alain GOMOT

Procurations de vote :

Mandants : Mme Séverine MARANO (RANCHOT), Mme Lucette
NAEGALLEN (ORCHAMPS), Mme Isabelle GUILLOT (LA
BRETENIERE)

Mandataires : M. Gérard ROBERT (RANCHOT), M. Olivier
DEMANDRE (ORCHAMPS), Mme Aurélie CHANCENOTTE
(ROMAIN)

*Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h11 et
le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.*

DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DE SA DELEGATION

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a donné délégation au Président pour accomplir différents actes de gestion courante pendant la durée de son mandat.

La présente délibération a pour objet d'informer le Conseil Communautaire des décisions prises par le Président dans le cadre de ses attributions déléguées.

1. En matière de marchés publics

a. Consultations inférieures à 40 000 €

- ***Réalisation des tests d'infiltrométrie sur le futur bâtiment du siège à Orchamps (décision n° 142-2025)***

Titulaire : AEROLOGY – 45 CHEMIN DE LA BERGADERIE – 01370 SAINT ETIENNE DU BOIS

Date de notification : 18 décembre 2025

Montant : 2 250,00€ HT

- ***Acquisition et livraison de mobilier pour les écoles de la CCJN (décision n° 002-2026)***

Titulaire : MANUTAN – 143 BLD AMPERE – CS 90000 CHAURAY – 79074 NIORT CEDEX 9

Date de notification : 23 décembre 2025

Montant : 3 976,71 € HT

- ***Acquisition et livraison de matériel informatique – Siège (CCJN) et Scolaire (Ecoles) (décision n° 003-2026)***

Titulaire : DISTRIMATIC – 3 PLACES DES SALINES – 39570 MONTMOROT

Date de notification : 11 décembre 2025

Montant : 5 615,90 € HT

- ***Acquisition et livraison de produits pharmaceutiques – Avenant 1 (décision n° 005-2026)***

Titulaire : PHARMACIE DE LA BERNARDINE – 2 RUE DE LA LIBERATION – 39700 ORCHAMPS

Date de notification : 8 décembre 2025

Montant de l'avenant : 353,47 € HT

- ***Abonnement Achat public (décision n° 015-2026)***

Titulaire : ACHAT PUBLIC – 2-6 PLACE DU GENERAL DE GAULLE – 92160 ANTONY Date de notification : 24 novembre 2025

Montant : 3 785,00 € HT

- ***Diagnostic amiante avant travaux et analyses pour le bâtiment futur siège de la CCJN à Orchamps – Avenant 1 (décision n° 016-2026)***

Titulaire : BTP DIAGNOSTICS – 1 PLACE CHARLES DE GAULLE – 78180 MONTIGNY LES BRETONNEUX

Date de notification : 12 novembre 2025

Montant de l'avenant : aucune incidence financière. Cet avenant a pour objet l'actualisation de la liste des bâtiments.

- ***Contrat de maintenance des alarmes BAES, Désenfumage, Extincteurs et coupe-feu des bâtiments de la CCJN (décision n° 027-2026)***

Titulaire : DESAUTEL – AGENCE DE BESANÇON – 2 RUE ROBERT SCHUMANN – ZI DES GRANDS VAUBRENOTS – 25410 SAINT VIT

Date de notification : 15 janvier 2026

Montant : 8 910,00 € HT

b. Marché supérieur à 40 000 €

- ***Fourniture, installation et maintien du système de plan particulier de mise en sureté PPMS pour la CCJN – Installation des alarmes PPMS – Avenant 3 (décision n° 004-2026)***

Titulaire : FCI – 9 RUE VICTOR HUGO – 25770 CHEMAUDIN ET VAUX

Date de notification : 23 décembre 2025

Montant de l'avenant : 37 721,04 € HT

- ***Raccordement des effluents usées des communes de Fraisans et Salans avec la station d'épuration de Ranchot – Modification des PR et création de BSR – Lot 3 – Agrandissement de la STEP – DC4 – Terrassement (décision n° 025-2026)***

Titulaire : MOINGEON – 59 GRANDE RUE – 21230 LACANCHE

Date de notification : 14 novembre 2025

D'accepter l'entreprise PETITJEAN TP à Lons le Saunier (39000) comme sous-traitant à la société MOINGEON, concernant la DC4 relative au raccordement des effluents des communes de Fraisans et Salans avec la station d'épuration de Ranchot – Modification des postes PR et création de BSR – Agrandissement de la STEP – LOT 3 – DC4 – Terrassement.

Montant de la sous-traitance : 42 053,30 € HT.

- ***Travaux d'assainissement et d'eau potable sur la commune de Vitreux – Lot 1 – Avenant 5 acte modificatif (décision n° 026-2026)***

Titulaire : PETITJEAN TP – 330 RUE DES FRERES LUMIERES – 39000 LONS LE SAUNIER

Date de notification : 17 novembre 2025

Montant de l'avenant : aucune incidence financière sur le marché. Cet avenant a pour objet la modification du groupement à la suite de la substitution du mandataire.

2. En matière de ressources humaines

- ***Convention de stage avec le lycée Mont Roland (décision n° 001-2026)***

1/ D'accepter d'accueillir Madame Anaïs MONIER en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de l'ACM Gendrey ;

2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.

3/ D'accepter que Madame Dorine GRENOT, Responsable, soit la tutrice du stagiaire.

4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.

5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

- ***Convention de stage avec le lycée Mont Roland (décision n° 006-2026)***

1/ D'accepter d'accueillir Madame Anaïs CALLANQUIN en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de l'école à Pagney ;

2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.

3/ D'accepter que Madame Nathalie PIERRE, ATSEM, soit la tutrice du stagiaire.

4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.

5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Convention d'accueil d'un collaborateur occasionnel bénévole (décision n° 007-2026)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Monsieur Yaniss DA SILVA en tant que collaborateur occasionnel/bénévole à la Communauté de Communes Jura Nord, au service du secteur jeunes ;
- 2/ De mettre en place une convention entre le collaborateur occasionnel et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 4/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Convention de stage avec le collège de Fraisans (décision n° 008-2026)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Eléa POISSONNIER en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de l'ACM à Orchamps ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Sabrina DAUMAS, Responsable, soit la tutrice du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Convention de stage avec le collège de Fraisans (décision n° 009-2026)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Monsieur Mathis MANICORD en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de l'ACM à Rans ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Monsieur Clément GRAS, Responsable, soit le tuteur du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Convention de stage avec le collège de Fraisans (décision n° 010-2026)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Ameline GEORGES en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site du Multi accueil ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Claire VANCA, Responsable, soit la tutrice du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Convention d'accueil d'un collaborateur occasionnel bénévole (décision n° 011-2026)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Amandine CHAMPONNOIS en tant que collaborateur occasionnel/bénévole à la Communauté de Communes Jura Nord ;
- 2/ De mettre en place une convention entre le collaborateur occasionnel et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 4/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Convention de stage avec le collège à Saint Vit (décision n° 012-2026)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Louane ACCAULT en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site du multi accueil ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Claire VANCA, Responsable, soit la tutrice du stagiaire.

- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Convention de stage avec le collège à Saint Vit (décision n° 013-2026)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Eva WELSCHINGER en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site du multi accueil ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Claire VANCA, Responsable, soit la tutrice du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Convention de stage avec le collège à Saint Vit (décision n° 014-2026)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Monsieur Ryan BOURLIER en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de l'ACM à Fraisans ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Monsieur Kévin RIOTOT, Responsable, soit le tuteur du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Convention de stage avec le collège à Pesmes (décision n° 017-2026)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Noémie GAUTHIER en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de l'ACM à Vitreux ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Elodie CAUTARD, Responsable, soit la tutrice du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Convention de stage avec le lycée Jacques Prévert (décision n° 018-2026)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Océane PARISOT en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de la Microcrèche ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Fanny DE VETOR, Responsable, soit la tutrice du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Convention de stage avec le lycée Jacques Prévert (décision n° 019-2026)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Elsa BRULET en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de l'ACM à Rans ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Monsieur Clément GRAS, Responsable, soit le tuteur du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Convention de stage avec le lycée Jacques Prévert (décision n° 020-2026)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Anaïs RICHARD BOURQUIN en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de la médiathèque ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté

de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.

3/ D'accepter que Monsieur Cédric NOUET, Responsable, soit le tuteur du stagiaire.

4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.

5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Convention de stage avec la MFR à Amange (décision n° 021-2026)**

1/ D'accepter d'accueillir Madame Lilou PAQUET en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site du multi accueil ;

2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.

3/ D'accepter que Madame Claire VANCA, Responsable, soit la tutrice du stagiaire.

4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.

5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Convention de stage avec la MFR à Amange (décision n° 022-2026)**

1/ D'accepter d'accueillir Madame Lisa MERME CRETOT en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de l'école à Pagny ;

2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.

3/ D'accepter que Madame Nathalie PIERRE, ATSEM, soit la tutrice du stagiaire.

4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.

5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Convention de stage avec la MFR à Amange (décision n° 023-2026)**

1/ D'accepter d'accueillir Madame Lilou BREDIN en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de l'école à Ranchot ;

2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.

3/ D'accepter que Madame Anne-Valérie SIMONET, DIRECTRICE SCOLAIRE, soit la tutrice du stagiaire.

4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.

5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Convention de stage avec le centre Européen de formation (décision n° 024-2026)**

1/ D'accepter d'accueillir Madame Harmonie ARBOGAST en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de l'école à Pagny ;

2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.

3/ D'accepter que Madame Nathalie PIERRE, ATSEM, soit la tutrice du stagiaire.

4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.

5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Gérome FASSETNET

